



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2026**

Election du Vice-Président étudiant

Le conseil d'administration,

Vu l'article R 822-10 du code de l'éducation,

Considérant les candidatures de Madame Amandine JACOB et de Madame Sihame EL KHOUJA, élues, représentantes des étudiants,

DECIDE

Article unique :

A l'issue du vote à bulletin secret, Madame Amadine JACOB est élue vice-présidente du conseil d'administration du Crous.

Fait à Nice, le 13 mars 2026

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par la Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Khaled BOUABDALLAH

Détail du vote	
Quorum atteint : oui	20 pour Amandine JACOB
Membres présents : 19	4 pour Sihame EL KHOUJA
Membres représentés : 7	2 bulletins blancs
Votants : 26	

Les voies et délais de recours : En application des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice.

Publiée le 20 mars 2026